Cette communication publicitaire est exclusivement destinée aux clients professionnels en France et en Suisse, merci de ne pas redistribuer. Les investisseurs devraient lire les documents légaux avant d'investir.

A partir de 31 octobre 2026

Invesco Euro Corporate Hybrid Bond UCITS ETF Acc

EHBA

Objectif du fonds

Invesco Euro Corporate Hybrid Bond UCITS ETF Acc a pour objectif de fournir, à la hausse comme à la baisse, la performance de Rendement total de Bloomberg Euro Universal Corporate ex Financials Hybrid Capital Securities 8% Capped Bond Index, moins les frais.

Un investissement dans ce fonds est une acquisition de parts dans un fonds indiciel géré passivement, plutôt que dans les actifs sous-jacents détenus par le fonds.

Informations sur les ETF

Date de lancement du fonds	17 septembre 2020
Date de lancement de la classe d'actions	17 septembre 2020
Frais courants [1]	0,39% p.a.
Devise de base du fonds	EUR
Devise de la classe d'actions	EUR
Devise couverte	Non
Indice	Bloomberg Euro Universal Corporate ex Financials Hybrid Capital Securities 8% Capped Index (EUR)
Devise de l'Indice	EUR
Ticker Bloomberg de l'indice	I35142EU
Méthode de réplication	Physique
Conformité avec les OPCVM	Oui
Umbrella fonds	Invesco Markets II plc
Gestionnaire d'investissements	Invesco Capital Management LLC
Domicile	Irlande
Traitement des dividende	Accumulation
Code ISIN	IE00BKWD3B81
WKN	A2PVDZ
VALOR	51381268
SEDOL	BKRQN23
Ticker Bloomberg	EHBA GY
Actif sous gestion	EUR 362,76m
NAV par action	EUR 44,75
Actions en circulation	4.558.732
Classification SFDR	Article 6

Indicateur de risque

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

[1] Les frais courants comprennent les frais de gestion, de garde et d'administration mais excluent les frais de transaction. Les coûts peuvent augmenter ou diminuer, cela est dû aux fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents légaux pour plus d'informations sur les coûts.

Risques d'investissement

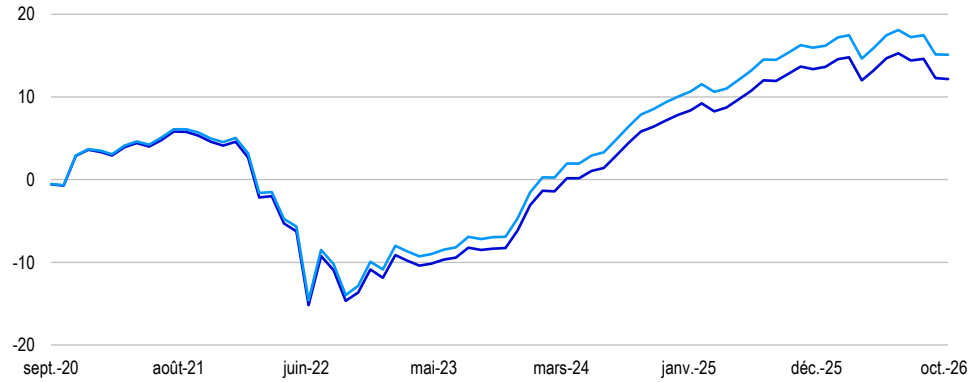
Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements et les revenus vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations de taux de change et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant total de leurs investissements initiaux. La solvabilité de la dette à laquelle le Fonds est exposé peut s'affaiblir et entraîner des fluctuations de sa valeur. Rien ne garantit que les émetteurs de titres de créance rembourseront les intérêts et le capital à la date de rachat. Le risque est plus élevé lorsque le Fonds est exposé à des titres de créance à rendement élevé. Les fluctuations des taux d'intérêt se répercuteront sur la valeur du fonds. Ce compartiment peut détenir un volume important de titres de créance de qualité de crédit inférieure, ce qui peut entraîner de fortes fluctuations de la valeur de l'ETF et avoir un impact sur sa liquidité dans certaines circonstances. Le Fonds peut être exposé au risque que l'emprunteur manque à son obligation de restituer les titres à la fin de la période de prêt et de ne pas être en mesure de vendre la garantie qui lui a été fournie si l'emprunteur fait défaut. Le Fonds peut être exposé à un nombre limité de positions, ce qui pourrait entraîner des fluctuations plus importantes de sa valeur que pour un fonds plus diversifié.

A propos de l'indice

L'indice de référence est conçu pour mesurer la performance des titres hybrides, libellés en euros, émis par des sociétés non financières ou des organismes publics. Des contraintes ont été mises en place pour améliorer la négociabilité et la qualité du crédit de l'indice, les composantes devant avoir un encours minimum de 500 millions d'euros, des échéances d'au moins 1,5 an à compter de l'émission et une notation de crédit minimum de Ba2/BB/BB. En outre, les titres individuels seront plafonnés à 8 % de la valeur globale de l'indice. La composition de l'Indice de référence est rééquilibrée chaque mois.

Les performances passées ne sauraient présager des performances futures.

Performance de l'indice, % de croissance depuis la création de l'indice



Performance cumulée au 31 octobre 2026 (%)

	1Y	3Y	5Y	10Y	Date de création
ETF	-1,31	22,30	7,25	-	12,17
Indice	-1,00	23,63	9,64	-	15,10

Performance calendaire (%)

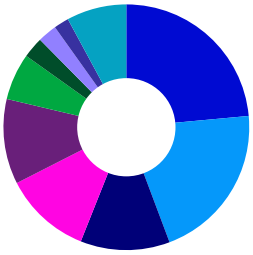
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
ETF	5,40	11,25	9,96	-15,73	0,93	-	-	-	-	-
Indice	5,61	11,76	10,44	-15,14	1,31	-	-	-	-	-

Performance sur 12 mois glissants (%)

	10.25 10.26	10.24 10.25	10.23 10.24	10.22 10.23	10.21 10.22	10.20 10.21	10.19 10.20	10.18 10.19	10.17 10.18	10.16 10.17
ETF	-1,31	6,84	15,99	6,20	-17,42	5,35	-	-	-	-
Indice	-1,00	7,14	16,56	6,82	-16,99	5,72	-	-	-	-

Source : Invesco, Bloomberg L.P., FactSet. La performance de l'indice/indice de référence est indiquée dans la devise de l'indice/indice. La performance des ETF indiquée est calculée par rapport à la valeur liquidative, y compris les revenus nets réinvestis et déduction faite des charges courantes et des coûts de transaction du portefeuille, en EUR. Les chiffres ne reflètent pas le cours réel des actions, l'impact de l'écart entre l'offre et la demande ou les commissions des courtiers. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La performance de la la valeur liquidative de l'ETF diffère de celle de l'indice en raison des frais courants et des coûts de transaction du portefeuille et du fait que l'ETF ne détient pas nécessairement toujours tous les titres de l'indice dans leur pondération respective. Cet ETF ne facture pas de frais d'entrée.

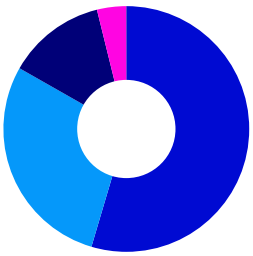
Allocation géographique (%)



France	23,5
Allemagne	20,8
Italie	11,8
Espagne	11,5
États Unis	11,2
Royaume-Uni	6,2
le Portugal	2,8
Danemark	2,5
Suède	2,0
Autres	7,9

Source: Invesco au **31 oct. 2026**

Allocation sectorielle (%)



Valeurs industrielles	54,6
Services publics	28,7
Lié au gouvernement	12,9
Les institutions financières	3,8
Liquidités et/ou dérivés	0,0

Source: Invesco au **31 oct. 2026**

Veuillez consulter le site etf.invesco.com pour obtenir des renseignements sur les positions des ETP. Les positions sont susceptibles d'être modifiées.

Top expositions (%)

(Total des positions: 204)

Nom	Coupon	Échéance	Poids
BP Capital Markets PLC VAR 22/06/75	3,63	22 juin 2175	1,39
Verizon Communications Inc VAR 15/06/56	4,00	15 juin 2056	1,31
Verizon Communications Inc VAR 15/08/56	4,25	15 août 2056	1,27
Stellantis NV VAR 16/06/75	6,25	16 juin 2175	1,20
TotalEnergies SE VAR 26/05/75	3,79	26 mai 2175	0,96
Stellantis NV VAR 16/03/75	6,88	16 mars 2175	0,94
Volkswagen International Finance N VAR 27/06/75	4,63	27 juin 2175	0,94
TotalEnergies SE VAR 25/01/75	1,63	25 janv. 2175	0,92
Eni SpA VAR 13/10/75	3,38	13 oct. 2175	0,89
Tennet GmbH & Co KG VAR 03/03/57	4,75	03 mars 2057	0,86

Source: Invesco au **31 oct. 2026**

Veuillez noter que la majorité ou la totalité des obligations de cet ETF sont perpétuelles et n'ont pas de date d'échéance spécifique.

Notations de crédit (%)

A	6,04
BBB	58,82
BB	35,12
Liquidités et/ou dérivés	0,03

Source: Invesco au **31 oct. 2026**

Échéance (%)

5 à 10 ans	0,47
20 ans et plus	99,50
Liquidités et/ou dérivés	0,03

Source: Invesco au **31 oct. 2026**

Informations importantes

Cette communication publicitaire est réservée exclusivement aux investisseurs professionnels en France et en Suisse. Elle n'est pas destinée et ne doit pas être distribuée au public.

Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invesco.com/ie-manco/en/home.html. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre une quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication.

Les parts ou actions de l'ETF UCITS acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'ETF UCITS. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi être amenés à supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative applicable lorsqu'ils achètent des parts ou actions et reçoivent moins que la valeur liquidative applicable à la revente.

« Bloomberg®» et Bloomberg Euro Universal Corporate ex Financials Hybrid Capital Securities 8% Capped Bond Index sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et ses sociétés affiliées, en ce compris Bloomberg Index Services Limited («BISL»), l'administrateur de l'indice (collectivement, «Bloomberg»), et font l'objet d'une licence accordée pour être utilisée à certaines fins par Invesco Ltd et ses filiales («Invesco»). Bloomberg n'est pas affiliée à Invesco, et Bloomberg ne saurait approuver, cautionner, vérifier ou recommander le Invesco Euro Corporate Hybrid Bond UCITS ETF. Bloomberg ne saurait garantir l'opportunité, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou informations relatives au Invesco Euro Corporate Hybrid Bond UCITS ETF.

Le rendement indiqué est exprimé en % par an de la valeur liquidative actuelle du fonds. Il s'agit d'une estimation pour les 12 prochains mois, en supposant que le portefeuille du fonds reste inchangé et qu'il n'y a pas de défauts ou de reports de paiements de coupons ou de remboursements de capital. Le rendement n'est pas garanti. Ils ne reflètent pas non plus les frais. Les investisseurs peuvent être assujettis à l'impôt sur les distributions.

Toutes les catégories d'actions de ce fonds peuvent ne pas être disponibles à la vente au public dans toutes les juridictions et toutes les catégories d'actions ne sont pas identiques et ne conviennent pas nécessairement à tous les investisseurs.

Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consultez le prospectus à jour.

L'offre du Fonds en Suisse s'adresse à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 CISA. Le représentant et le banquier domiciliataire en Suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16 8002 Zürich. Le prospectus, le Document d'informations clés, les rapports financiers et les statuts de la société peuvent être obtenus gratuitement du représentant. Les ETF sont domiciliés en Irlande.

Ce matériel a été communiqué par Invesco Investment Management Limited, 4th Floor, The Observatory, 7-11 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 VC42, Irelande et en Suisse par Invesco Asset Management (Schweiz) AG, Talacker 34, 8001 Zurich, Suisse.

Glossaire

Indice de référence: Un indice par rapport auquel l'ETF est mesuré, en termes de performance relative, de risque et d'autres comparaisons utiles.

Rendement de la distribution: Le rendement des distributions est une mesure des flux de trésorerie versés. Il s'agit de la somme des distributions sur 12 mois divisée par la Net Asset Value (NAV) du fonds.

Duration effective: La durée effective est une mesure de l'impact potentiel sur le prix d'une obligation (ou d'un portefeuille d'obligations) d'une variation de 1% des taux d'intérêt, toutes échéances confondues. Cette mesure prend en compte les changements possibles dans les flux de trésorerie attendus des obligations avec une option intégrée (par exemple, le droit de l'émetteur de l'obligation de rembourser les obligations à un prix prédéterminé à certaines dates) en raison de la variation de 1% des taux d'intérêt.

ETF: Fonds indiciel coté en bourse (« Exchange Traded Fund »). Catégorie de fonds négociés sur une bourse de valeurs à l'image des actions ordinaires. Les ETF peuvent être achetés et vendus durant les horaires de négociation, à l'image des actions ordinaires, alors que d'autres catégories de fonds sont valorisées une seule fois par jour.

Facteurs: Une approche d'investissement qui cherche à identifier et à investir dans des titres qui présentent certaines caractéristiques quantifiables. Les exemples courants de facteurs comprennent la valeur, la qualité et le momentum. Une stratégie factorielle peut viser un seul facteur ou combiner plusieurs facteurs.

Avec couverture: Le résultat escompté est de réduire l'exposition du portefeuille à un risque spécifique, tel que le risque de fluctuation entre les taux de change des devises ("couverture de change").

Investment Grade: Fait référence à la qualité du crédit d'une entreprise. Pour être considérée comme une émission de qualité, la société doit être notée "BBB" ou plus par une agence de notation reconnue. Les sociétés bénéficiant d'une notation de crédit de

qualité sont généralement considérées comme présentant un risque plus faible que celles dont la notation est inférieure à la qualité d'investissement, également connues sous le nom d'émetteurs à haut rendement.

Réplication physique: Les fonds physiques investissent directement dans les composants de l'indice de référence.

Méthode de réplication: Stratégie employée par le fonds pour atteindre son objectif.

OPCVM: Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cadre réglementaire européen pour un véhicule d'investissement qui peut être commercialisé dans l'Union européenne.

US Treasuries: Les obligations du Trésor américain sont des titres de créance émis par le gouvernement fédéral américain.

Rendement à l'échéance: Le taux du rendement anticipé d'une obligation si elle est conservée jusqu'à la date d'échéance.

Yield To Worst (YTW): c'est le rendement d'une obligation remboursable par anticipation qui suppose que l'obligation est remboursée par l'émetteur à la première occasion.

Le Yield to Call (YTC): est le rendement d'une obligation remboursable par anticipation qui suppose que l'obligation est remboursée par l'émetteur à la première occasion.